

# Genève social : des millions versés aux aînés de Genève

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **21 (1991)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Des millions versés aux aînés de Genève

## Interview de Guy-Olivier Segond

Chef du Département de la  
prévoyance sociale, Genève



**L'**un des gros problèmes actuels concernant les aînés à Genève est le manque de place dans les pensions et leur prix trop élevé. Comment traitez-vous le problème, face à une population âgée qui ne cesse d'augmenter?

Nous cherchons avant tout à retarder le plus longtemps possible le placement en institution ou l'hospitalisation des personnes âgées. La politique générale de Genève est de leur permettre de vivre dans leur appartement ou leur quartier. Pour atteindre ce but, nous disposons de toute une batterie de services d'aide à domicile qui devraient être développés, conformément à une initiative populaire.

Il n'en demeure pas moins que le canton n'est pas encore en mesure d'offrir un nombre suffisant de places en institution. Pour y pallier, le Conseil d'Etat a établi un programme de construction de 18 bâtiments, qui mettront à disposition quelque 1000 lits supplémentaires en 1995, à raison de 250 lits par année. Cet effort devrait permettre de couvrir la demande de placement en institution.

**Comment se fait-il que les deux tiers des personnes vivant en institution sont à l'assistance publique au moment de leur décès?**

Les prix de pensions sont tellement élevés – à cause d'un important encadrement médico-social – que bien souvent les personnes âgées ne possèdent pas assez de ressources pour les couvrir pendant toute la durée de leur séjour. Les prestations de prévoyance sociale: l'AVS, les prestations complémentaires fédérales et les prestations complémentaires cantonales (OAPA) et un éventuel deuxième pilier, n'y suffisent généralement pas.

C'est alors qu'intervient l'assistance publique médicale. Mais cette assistance est remboursable par le patient ou sa famille. Aussi être à l'assistance publique entraîne automatiquement la répudiation des successions. Cette situation est l'un des grands échecs de notre société. Nous planchons actuellement sur une révision de la loi de l'OAPA, qui devrait, selon les propositions des experts, transformer ces prestations d'assistance – remboursables – en prestations de prévoyance – non remboursables. Ainsi les gens ne se retrouveront plus à l'assistance publique en fin de vie. Autre effet de cette révision législative: chacun n'aura plus qu'un seul interlocuteur sur le plan administratif.

**Quand cette révision doit-elle entrer en vigueur?**

Je discuterai ce projet avec mes collègues cet automne. Le Conseil d'Etat le déposera avant la fin de l'année. Le Grand Conseil devrait le voter en 1992. Il pourrait donc entrer en fonction dès 1993, s'il passe sans encombre la procédure parlementaire.

**L'aide à domicile \* offre une grande diversité de services, qui permettent aux personnes seules de rester chez elles. Mais ne va-t-on pas vers une quasi-hospitalisation à la maison?**

Les services d'aide à domicile se sont développés de façon très spécialisée. Nous voulons réorganiser l'aide à domicile par secteurs géographiques. Concrètement, il y aura un centre par région, avec un seul numéro de téléphone. Le personnel doit être plus polyvalent dans ses fonctions, aujourd'hui, on assiste encore à des situations absurdes: appeler un service particulier pour changer une

ampoule, alors qu'une infirmière le ferait chez elle!

Nous travaillons aussi à l'harmonisation des tarifs et des horaires de travail.

En somme, nous cherchons à coordonner les nombreux services d'aide à domicile, pour éviter qu'ils fassent double emploi. Coordination et complémentarité des services sont les conditions nécessaires pour la prise en charge par l'assurance-maladie des prestations de ces services et pour l'octroi de subventions par les pouvoirs publics.

**Qu'advient-il des services qui ne seraient pas compris dans le mouvement de coordination que vous projetez?**

Les services qui ne veulent pas entrer dans un système logique et rationnel ne toucheront aucune subvention.

**Quel budget l'Etat de Genève consacre-t-il à ses personnes âgées?**

C'est un chiffre qui est très difficile à donner. 40 millions sont consacrés à l'aide à domicile, services publics et privés confondus. L'OAPA, qui verse des allocations financières aux personnes qui ont un revenu annuel déterminant inférieur à 19 250 francs, un budget de 210 millions par année et touche environ 16 000 personnes et familles. Le SCAM (service d'assistance médicale) verse par année plusieurs dizaines de millions.

**On dit qu'il y a une grande pénurie de personnel dans les services d'aide à domicile.\* Qu'en est-il en réalité?**

Comme dans toutes les professions de la santé, il y a une difficulté endémique de recrutement de personnel. Qu'il s'agisse de personnel soignant, infirmier ou d'aides à domicile. Nous espérons que la réorganisation de ces activités leur donnera une meilleure reconnaissance sociale, notamment en mettant l'accent sur la formation.

**Est-il prévu de compenser financièrement les membres de la famille qui soignent chez eux un de leurs aînés?**

Si on en venait à payer les membres de la famille qui font un acte de solidarité humaine en gardant un de leurs aînés, parent ou grand-parent, alors on serait vraiment une triste société.

Chantal Pannatier ■

\*Voir en page 22 les services de maintien à domicile proposés par Pro Senectute Genève.